



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2013. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont fortement représentés, 24 % contre 20 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est faible (7 %).
- Le taux d'employés est important mais légèrement inférieur à celui du secteur, 66 % contre 69 % pour le secteur.
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.



TAUX DE FÉMINISATION CONSÉQUENT

La proportion de femmes est très importante en raison des taux particulièrement élevés dans les catégories professions intermédiaires et employés.

Répartition des salariés par catégorie sociale

Catégories sociales			Ompl
Cadres	24 %	20 %	18 %
Professions intermédiaires	7 %	8 %	30 %
Employés	66 %	69 %	46 %
Ouvriers	3 %	4 %	6 %
Total	100 %	100 %	100 %



La catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres. L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des « salariés » qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie... Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...

Taux de féminisation par catégorie sociale

Catégories sociales			Ompl
Cadres	66 %	65 %	67 %
Professions intermédiaires	81 %	75 %	79 %
Employés	91 %	87 %	93 %
Ouvriers	53 %	45 %	76 %
Moyenne	83 %	80 %	83 %



Secteur juridique

Branche professionnelle



Cabinets d'avocats



PROGRESSION DU TAUX DE FEMMES CADRES

Le taux de féminisation augmente régulièrement dans la catégorie cadre.

Il fluctue pour les professions intermédiaires, mais son niveau de 2013 est identique à celui de 2009.

En revanche, il diminue régulièrement pour la catégorie employés tout en restant très élevé.

La faible proposition d'ouvriers (personnel d'entretien) explique les variations. Leur taux reste assez proche de 50 %.



TAUX RÉGIONAUX VARIABLES

Trois régions affichent un taux de cadres supérieur à la moyenne nationale et un taux d'employés inférieur.

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale

Années	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
2009	62 %	80 %	95 %	48 %
2010	63 %	75 %	94 %	47 %
2011	64 %	76 %	93 %	58 %
2012	66 %	80 %	92 %	61 %
2013	66 %	81 %	91 %	53 %



Dans la branche, en 2009, 62 % des cadres étaient des femmes contre 66 % en 2013.

Répartition des salariés par région et catégorie sociale

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés-ouvriers	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	23 %	7 %	69 %	100 %
Bourgogne-Franche-Comté	22 %	NS*	74 %	100 %
Bretagne	32 %	7 %	61 %	100 %
Centre-Val de Loire	17 %	NS*	75 %	100 %
Corse	NS*	NS*	NS*	NS*
DOM	16 %	NS*	77 %	100 %
Grand Est	19 %	4 %	77 %	100 %
Hauts-de-France	18 %	NS*	79 %	100 %
Île-de-France	28 %	10 %	62 %	100 %
Normandie	19 %	NS*	76 %	100 %
Nouvelle-Aquitaine	16 %	3 %	82 %	100 %
Occitanie	23 %	NS*	73 %	100 %
Pays de la Loire	36 %	9 %	54 %	100 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16 %	4 %	80 %	100 %
Moyenne branche	24 %	7 %	69 %	100 %
Moyenne secteur	20 %	8 %	72 %	100 %
Moyenne OMPL	18 %	30 %	52 %	100 %

* NS : Non significatif